

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

RÉUNION du 22 janvier 2021

Daniel CHABE / Caroline DEY

- Convocation : 16 janvier 2021
- Affichage : 16 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Nombre de membres élus en exercice : 15

Sont présents (15)

Messieurs : LÉGER Bruno, LACAISSÉ Philippe, CHABÉ Daniel, LEROY Dominique, CHARLIER Jean, MONCHATRE Éric, GHELEIN Didier, BAGUESSE Loïc, LENGIN Kevin, ANTONETTI Alexandre et RAGOT Christophe.

Mesdames : SANCTOT Julie, HARE Elise, DEBRIX Mélanie et ANGER Douce.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Daniel CHABE

Ordre du jour

- ✓ Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal.
- ✓ **Délibération** : choix des entreprises retenues pour les travaux d'extension du bâtiment communal.
- ✓ **INFORMATIONS :**
 - Travaux Centre Village.
- ✓ **QUESTIONS DIVERSES.**

Approbation du dernier compte-rendu de réunion :

Sans remarques, le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Délibération 01/2021 : choix des entreprises pour les travaux d'extension du bâtiment communal.

Monsieur le Maire rappelle les différentes entreprises ayant établi un devis et laisse la parole à Philippe Lacaisse qui donne lecture des entreprises et des montants de leurs devis.

Monsieur Léger reprend alors la parole et propose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de retenir :

- la société Ternisien pour un montant de 23 736.00 € HT et 28 483,20 TTC
- la société Ratieuville pour un montant de 9 330.00 € HT et 11 196,00 TTC

- Mélanie Debrix demande alors si un architecte a été consulté, et Monsieur Léger répond que deux architectes ont été consultés.
- Monsieur Fourneaux pour un montant de 1 980.00 € HT
- Monsieur Bressac, dont on attend le devis.

Ces deux architectes interviendront dans la maîtrise d'œuvre, uniquement pour déposer le dossier du permis de construire.

En l'absence du devis de Monsieur Bressac à ce jour, Monsieur Léger propose de retenir le moins-disant entre les deux architectes.

Après concertation, et après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

Informations :

- o Récapitulatif de la procédure avec la Société Fizet.

Le coût de défense pour la commune est de : 4 700.00 €

La somme attribuée par le Tribunal est de : 1 200.00 €

Ce litige a donc coûté 3 500.00 € à la commune.

- o Travaux du Centre Village

- Une réunion de travaux est programmée toutes les semaines, et Monsieur Léger propose de définir des représentants de la commune, donc du Maître d'Ouvrage.

Après concertation, Madame Anger et Messieurs Léger, Chabé, Lacaisse, Ghelein et Leroy suivront les travaux, en considérant qu'ils pourront faire des remarques au Maître d'œuvre, mais que c'est bien le Maître d'œuvre qui pilotera les entreprises.

Informations et questions diverses :

- ✦ Consignes sanitaires à la cantine : Julie Sanctot explique que les parents ne comprennent pas pourquoi les enfants gardent le masque à la cantine.
Les parents n'ont, en fait, pas été informés du changement du protocole. Mais M. Dreux, Président des parents d'élèves, reste à l'écoute du changement du protocole.
- ✦ Bacs jaunes : bien faire remonter les informations de non-distribution chez les particuliers.
- ✦ Clos du Pressoir : à ce jour les travaux des entrées des pavillons sont réalisés, donc la rétrocession à la commune peut être faite.
Monsieur le Maire propose donc de donner suite à la demande de rétrocession des espaces communs et de faire acter cette rétrocession devant notaire.
- ✦ La communauté de communes Inter Caux Vexin va lancer une étude pour prendre éventuellement la compétence de transports. Sa décision doit intervenir pour le 31 Mars 2021.
- ✦ **Informations école :** La pompe à chaleur ne fonctionne plus y compris en forçage.

En termes de chauffage, l'école est chauffée avec 3 convecteurs prêtés par la société LPE.

La société LPE a mis en évidence que le condenseur et la PAC ne communiquent plus.

En novembre dernier, la société LPE a contacté le service après-vente CIAT de la chaudière pour commander une nouvelle carte mère qui avait alors été chiffrée à 2 200.00€. Mais en janvier, l'entreprise nous a prévenus que cette carte n'était plus fabriquée.

Sur intervention de M. Léger, 1 technicien de CIAT a accepté de prendre en charge la réparation de la pompe à chaleur mais, préalablement, il adressera un devis qui devra être validé pour qu'il intervienne.

- ✦ Quoi faire des poubelles de l'école qui ont été placées près de la porte de la garderie, Madame Vincent, directrice de l'école, n'est pas d'accord et en a fait part à M. Léger. Une solution doit être trouvée par Daniel Chabé.

- ✦ Informations de Monsieur Lacaisse :
 - Les travaux d'effacement des réseaux du SDE76 de la tranche 1 vont reprendre.
 - Le coût des travaux d'effacement des réseaux des tranches 2 et 3 seront réactualisés.
 - Monsieur Lacaisse donne l'information que les aides de 80% initialement destinées à remplacer l'éclairage public par du LED vont être orientées par une alimentation électrique des énergies renouvelables, et il doit donc solliciter un autre devis pour proposer le remplacement des derniers éclairages par du LED sur la commune.
 - Il informe par ailleurs que la commune est en réflexion pour la création d'un emplacement de parking pour permettre de recharger les batteries des voitures électriques.

- ✦ Concernant les travaux de création de la porte de la salle pluridisciplinaire, l'entreprise SEVDEC interviendra pour modifier l'éclairage du parking de la salle polyvalente.

- ✦ Monsieur Lacaisse informe d'un problème avec la balayeuse.

- ✦ Julie Sanctot informe que Gaëlle, employée du SIVOSS, a demandé un mi-temps thérapeutique, et qu'il va donc falloir recruter quelqu'un pour la remplacer les après-midis.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h00.

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 19 février 2021 à 20 h 30 dans la salle des fêtes.